SEANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE2026

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf octobre à dix heures, le conseil municipal dûment convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Régis Bourelly, Maire.

Présents : Mrs Bernard Molherac, Jean-Claude Naud, Philippe Rouveyrol, Christian Protche, & Touchard Cathy, Bouillot Michèle & Roselyne Levan.

1 Absent – 1 Procuration : Mme Vicini Caroline donne son pouvoir à Mr Bourelly Régis.

ORDRE DU JOUR :

DEMISSION ANNE RANNOU – APPEL D'OFFRE TRAVAUX BOUCHERIE – AUGMENTATION DES LOYERS – QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire ouvre la séance pour réagir à un courrier qui lui a été apporté en Mairie le matin même, à 8h35 signé de Mrs Chambonnet & Levan. Il annonce que ce courrier est truffé de fausses informations. Il corrige donc la première erreur en insistant sur le fait qu'aucun emprunt n'est prévu : ni cette année, ni dans les années à venir. Mais que dans les délégations qui lui sont données pour son mandat il faut y inscrire un montant ; ce qui ne signifie absolument rien d'autre.
Il rajoute en deuxième point que la vente du Bar est du domaine prive et qu'il n'y a aucune compétence par le fait.
Que troisièmement il siège depuis plus de 30 ans à la Mairie et qu'il n'a aucunement besoin de consignes quant à la marche à suivre pour les appels d'offres.
Que de plus les éléments comptables demandés sont fournis à chaque fois que possible par le Secrétariat.
Et que dernièrement, la Boucherie sera subventionnée à hauteur de 80% et que l'année qui suivra, la commune récupèrera une partie de la Tva.
Ne laissant pas la parole aux administres dans le public il clôt ainsi la parenthèse au sujet de ce courrier remis en main propre au secrétariat.
Il donne ensuite lecture du conseil municipal précédent par Mr le maire, et accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

- **DEMISSION ANNE RANNOU**

Mr le Maire donne lecture de la lettre de démission de la conseillère municipale ayant une prise d'effet immédiate.

- **ATTRIBUTION DES LOTS TRAVAUX POUR L'EMMENAGEMENT BOUCHERIE.**

ESTIMATION TOTALE DES TRAVAUX :
115 000 € HT (avec maîtrise d'œuvre).

1/Gros Œuvre estimation prévue à *10 000 € HT*
Ouverture des plis : Ets « RECOLOR » 22 088 € HT
Ets « TP MASMEJEAN-S » **8016 € HT**
Retenu : **TP Masméjean Stephan**

2/ Cloisons estimation prévue à *12 000 € HT.*
Ouverture d'un seul pli : ETS « RECOLOR » **12 360 € HT**
Retenu : **ETS RECOLOR**

3/ Menuiserie estimation prévue à *17 000 € HT.*
Ouverture des plis : ETS « VIDAL ALU » **16 905 ,60 € HT**
ETS « CADRAL » 20 804,87 € HT
ETS « PASCAL » 18 328, 95 € HT
Retenu : **VIDAL ALU**

4/ Revêtement sol estimation prévue à *9 000 € HT.*
Ouverture des plis : ETS « TEDDY CAR » **7 816 ,15 € HT**
ETS « MCS CARRELAGE » 6 977,30 € HT
ETS « PF CARRELAGE » 7 779, 78 € HT
Retenu : ETS TEDDY CAR

5/ Peinture estimation prévue *4 000 € HT.*
Ouverture des plis : ETS « M PEINTURE » : 9 516,88 € HT
ETS « JS DECO » : **4 081, 68 € HT**
Retenu **: ETS JS DECO**

6/ Plomberie estimation prévue à *13 000 € HT.*
Ouverture des plis : ETS « AGNIEL » : 11 185,30 € HT

ETS « ELEC CEVENNES » : **13 700 € HT**
Retenu : **ETS ELEC CEVENNES**

7/ **Electricité** estimation prévue à *17 000 € HT.*
Ouverture des plis : ETS « ELEC CEVENNES » : 16 465,82 € HT
ETS « AGNIEL » : 12 271,20 € HT
ETS « VETSEL » : **13 595 € HT**
ETS « SABRAN » 9 707 € HT

Retenu : **ETS VETSEL**

8/ Equipement cuisine estimation prévue à *18 000 € HT.*
Ouverture d'un seul pli : ETS « LAMBERTIN » : ***17 700 € HT***
Retenu : **ETS LAMBERTIN**

Le conseiller Mr NAUD JC, prend la parole dès l'ouverture du premier pli, égal et fidèle à ses propos depuis le départ sur ce projet, où il s'était déjà souvent abstenu et parfois avait eu voté contre, lors des précédents conseils municipaux.
Il exprime cette fois-ci le fait d'être complètement contre, refusant toutes les ouvertures de plis. Il explique qu'au fil du temps : il a analysé en profondeur la situation et que pour lui cette création de boucherie ne sera pas pérenne dans le temps. Une autre conseillère Mme LEVAN R, récemment élue (2026) adhère complétement à ses propos et le rejoint dans son vote contre.

Ce qui donne comme résultat des votes du CM pour l'obtention des appels d'offre par les Entreprises:
2 CONTRE / 9 –
7 POUR / 9 – *(sur 9 car la procuration de Mme VICINI n'est pas recevable pour cet ordre du Jour. Mme RANNOU A. ayant démissionné ce jour)*

AUGMENTATION DES LOYERS

Les loyers municipaux seront tous augmentés à l'indice annuel en 2027, pour chaque locataire lorsque le bail arrivera à la date anniversaire.
Accepté à l'unanimité.

FIN DE SEANCE 11H00